

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES



Grandes Cultures

désherbage pour la qualité de l'eau, maladies et parasites

BRETAGNE

Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n°33 du 26 avril 2001 - 4 pages

Désherbage maïs

Pour améliorer l'efficacité du désherbage et préserver la qualité de l'eau, un suivi des mauvaises herbes est mis en place en Bretagne.
Il a pour but de pouvoir préconiser à titre expérimental en 2000 des interventions ciblées sur les adventices selon leur stade de développement avec des herbicides au meilleur profil environnemental.
Cette opération réalisée en commun entre :
- la DRAF-SRPV
- et la FE.RE.DEC de Bretagne

bénéficie du soutien du Conseil Régional de Bretagne.



Les observations sont réalisées par le réseau d'observateurs du SRPV Bretagne (SRPV, FEREDEC, Chambre d'Agriculture, négoce, coopératives, lycées agricoles, agriculteurs,...) et sont synthétisées dans l'Avertissement Agricole par le SRPV Bretagne
Les informations sont reprises dans le bulletin d'avertissement agricole et disponibles sur le site Internet : ***http : // draf.bretagne.agriculture.gouv.fr***

Prochain bulletin : le 3 mai 2001

Observations hebdomadaires et préconisations en temps réel adaptées à la flore et à la qualité de l'eau

Après le suivi sur le blé, un suivi expérimental à l'échelle régionale sur le développement des adventices sera réalisé sur le maïs. L'objectif reste le même : préconiser des désherbants du groupe 1 (classement CORPEP) au meilleur profil environnemental pour la qualité de l'eau en fonction de l'évolution de la flore. Les parcelles seront suivies hebdomadairement.
La liste des produits homologués en prélevée et en post-levée sera présentée dans le prochain bulletin selon leur classement.

Protocole suivi de la flore sur maïs.

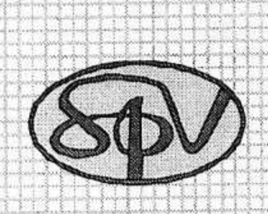
Protocole de suivi pour les techniciens

(cf. schéma " Parcours d'observation de la flore adventice dans la parcelle de maïs ").
Pour les techniciens souhaitant participer au suivi hebdomadaire d'une ou plusieurs parcelles, notre protocole est le suivant.
Les observations sont réalisées sur quatre placettes positionnées au hasard dans la parcelle tout en recouvrant toute la surface. Chaque placette est matérialisée par des piquets pour permettre de réaliser les notations toujours au même endroit. Elles font une longueur de 10 m et placées dans le sens du semis.
Sur chaque placette, on note toutes les adventices présentes ainsi que le stade le plus représenté et le stade maximal (voir fiche de notation en annexe).Avant toute observation, il conviendra de remplir la fiche parcellaire (voir fiche en annexe). Ces observations sont à renvoyer au SRPV (fax 02 99 38 89 41) qui se charge de faire la synthèse.

DRAF Bretagne
Service Régional de la Protection des Végétaux
B.P. 60116
35701 RENNES CEDEX 7

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rennes
Directeur gérant : P.BLANCHET
Publication périodique
C.P.P.A.P n°528 AD
ISSN n°1167-2382

P32



AVERTISSEMENTS
Agricoles Bretagne
POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES



Désherbage Maïs

FICHE N°1 D'OBSERVATION DE LA FLORE ADVENTICE SUR LE MAÏS. CAMPAGNE DE MAÏS 2001

Placette 3
10 m

Placette 2
10 m

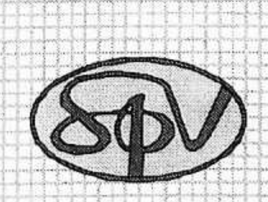
Sens de seis du maïs

Placette 4
10 m

Placette 1
10 m

Limite de la parcelle

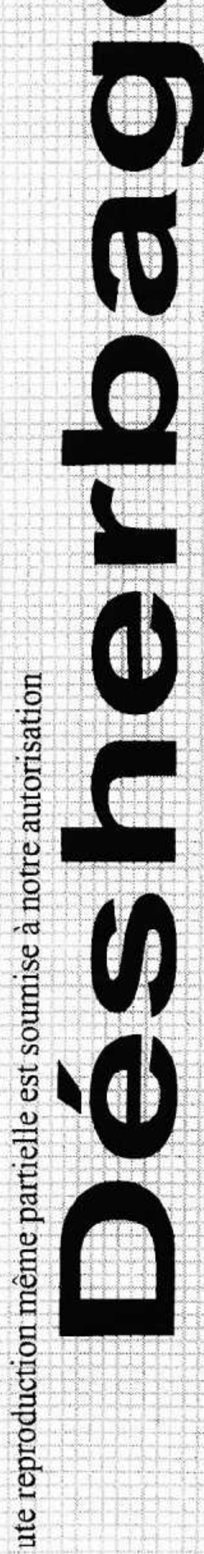
Entrée de la parcelle



AVERTISSEMENTS
Agricoles Bretagne
POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES







FICHE D'OBSERVATION
DES STADES DES ADVENTICES
DU MAIS

Code parcelle (code attribué par le SRPV/FEREDEC): : Date :

Intervenant :

Stade du maïs : Observation pour le bulletins n°(réservé au SRPV/FEREDEC):

	Stade des adventices [3]									
Placettes	Placette 1		Placette 2		Placette 3		Placette 4		Moyenne des 4 placettes	
Stade	SR[2]	SMax[1]	SR[2]	SMax[1]	SR[2]	SMax[1]	SR[2]	SMax[1]	SR[2]	SMax[1]
Chiendent rampant	1	1	1	1						
Digitaire filiforme										
Digitaire sanguine										
Panic dichotome										
Panic pied de coq										
Pâturin annuel										
Ray-grass anglais										
Ray-grass d'Italie										
Sétaire glauque										
Sétaire verte										
Sétaire verticillée										
Amarante sp										
Arroche étalée										
Chénopode blanc										
Laiteron sp										
Lamier pourpre										
Liseron des haies										
Matricaire sp										
Mercuriale annuelle										
Morelle noire										
Renouée des oiseaux										
Renouée liseron										
Renouée persicaire										
Séneçon vulgaire										
Stellaire intermédiaire										

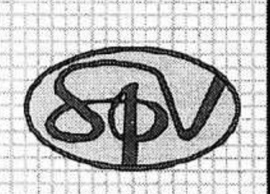
[1] - SMax = stade maximal observé sur la zone [2] - SR = stade le plus représenté sur la zone

[3]- Stade des adventices :

0 absence
0.5 = stade cotylédonaire
1 = 1 feuille
2 = 2 feuilles
3 = 3 feuilles
4 = 4 feuilles
5 = tallage pour le graminées, rosette ou plus de 5 cm pour les dicotylédones
6 = bien développé
7 = en floraison
8 = production de graines
9 = plante sénescente

SRPV - B.P. 60116 - 35701 RENNES CEDEX 7 - Fax : 02-99-38-89-41

P112



AVERTISSEMENTS
Agricoles Bretagne





FICHE PARCELLAIRE
OBSERVATION FLORE
CAMPAGNE DE MAIS 2001

Code parcelle : **Date :** **Intervenants :**

code zone (réservé au SRPV/FEREDEC):

<u>IDENTIFICATION DE L'EXPLOITANT</u>

Nom et prénom : ……………………………..

Commune : ……………………………………...

Tél. : ……………………………………………..

<u>IDENTIFICATION DE LA PARCELLE</u>

Date de semis : ………………...……………..

Précédent : ………………………………………

Variété : …………………………………………

Labour : OUI (date :) / NON Autre technique…………………………...

Préparation de sol……………………………………………………………………………

Date de la dernière préparation de sol : ………………………………………………………

Type de semis (direct, combiné…) :

……………………………………………………………………………………………

Désherbage : nom du produit, date et dose :

……………………………………………………………………………………………..
……………………………………………………………………………………………..
……………………………………………………………………………………………..
……………………………………………………………………………………………..
……………………………………………………………………………………………..

Remarques éventuelles :

……………………………………………………………………………………………..

SRPV - B.P. 60116 - 35701 RENNES CEDEX 7
Fax : 02-99-38-89-41

Désherbage Maïs